

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MARCILLAC-VALLON**

Séance du 20 novembre 2025

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal
En exercice
Qui ont pris part à la délibération

19
17
14

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le VINGT NOVEMBRE à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour
Contre
Abstentions

14
0
0

Présents : **13**

Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, Pascal MIR, Bruno SELAS.

Date de la convocation

14/11/2025

Absents excusés : 4 (dont 1 pouvoir)

Jérôme FRANQUES, a donné pouvoir à Bruno SELAS,
José LOPEZ, absent excusé,
Laura JARROUSSE, absente excusée,
Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Nelly DAUDE

**Délibération n° 2025/08/062 – BP 2025 – Décision Modificative n° 1
portant ouverture de crédits**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la modification budgétaire suivante, portant ouverture de crédits dépenses et recettes :

Section Investissement – Opérations patrimoniales			
Ouverture de crédits			
Articles / Chapitres	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 6413 / 012	Personnel non-titulaire		6 000,00 €
D 6450 / 012	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		8 000,00 €
R 6419 / 013	Remboursements sur rémunération du personnel		5 700,00 €
R 73223 / 73	Fonds départemental droits de mutation		3 800,00 €
R 73154 / 731	Droits de place		4 500,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :
- d'adopter la décision modificative, selon les termes ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire,

Après transmission par voie dématérialisée

En Préfecture le :

Publication le :

Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ

*Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*